

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-722 DU 28 NOVEMBRE 2005

chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Madame Massiyatou LATOUNDJI LAURIANO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, pour compter du samedi 26 novembre 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 26 novembre 2005, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Madame Massiyatou LATOUNDJI LAURIANO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ..28. novembre 2005

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MICPE 2 - MAEP 2 - AUTRES MINISTRES 18
SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - JORB 1.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-723 DU 28 NOVEMBRE 2005

Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 28 au 29 Novembre 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2005 – 052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 28 au 29 Novembre 2005, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, assurera l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERS 16 – DEPARTEMENTS 6.